

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 33 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 19 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Marine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean- Mme OLIBE Carole donne procuration à M. BRUN Fernand.

. Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant renouvellement de la convention de la fourrière municipale automobile avec SOS Dépannage sur la commune de PIGNANS.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme AURIOL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'une convention que la commune avait déjà avec Sos dépannage dans le cadre de la fourrière auto municipale depuis le 25/01/2017 sur une durée maxi de 3 ans .

Cela permet de gérer l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules 24/24 et 7/7, voir même d'assurer la destruction des véhicules.

Le travail se fait en collaboration avec la police municipale et les interventions annuelles sont nombreuses notamment lors de manifestations ou bien de la réalisation du marché le jeudi, et pour l'enlèvement des voitures ventouses laissées à l'abandon par leur pseudo propriétaires .

Tarifs proposés :

	Enlèvement fourrière	Gardiennage journalier
Véhicules légers	110.00 € TTC	7.00 € TTC
Véhicules de + de 1.8 tonnes	147.00 €TTC	7.00 € TTC

Il est précisé que d'autres fourrières ont été consultées, celles les plus proches et que déjà bien occupées, elles n'ont pas donné suite à nos demandes notamment assist 'auto qui travaille beaucoup avec l'autoroute.

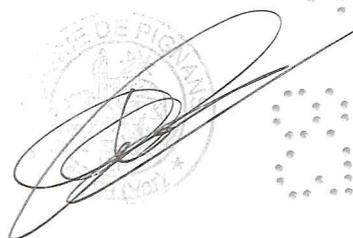
L'intérêt de travailler avec Sos dépannage : sa présence sur la commune dans la zone artisanale et meilleure réactivité à nos demandes en temps réel.

Monsieur le Maire propose de reconduire la mission avec SOS Dépannage et de l'autoriser à signer la convention avec SOS Dépannage .

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de reconduire la mission avec SOS Dépannage, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Brun', is written over a faint circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PIGNANS' and the year '1927'.

